

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **19 mars 2012**

Délibération n° 2012-2836

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Constitution de la commission permanente de délégation de service public de la Communauté urbaine de Lyon - Election des représentants titulaires et suppléants

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur Corazzol

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 9 mars 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 20 mars 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, MM. Bernard B., Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Passi (pouvoir à M. Jacquet), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Coulon (pouvoir à M. Corazzol), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Huguet (pouvoir à M. Havard), Lambert (pouvoir à M. Nissanian), Mmes Laval (pouvoir à M. Barret), Palleja, Pesson (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. David G.).

Absents non excusés : M. Barge, Mme Bocquet, M. Dumas, Mme Perrin-Gilbert, M. Turcas.

Séance publique du 19 mars 2012**Délibération n° 2012-2836**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Constitution de la commission permanente de délégation de service public de la Communauté urbaine de Lyon - Election des représentants titulaires et suppléants**

service : Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 février 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2012-2745 du 13 février 2012, le Conseil de communauté a pris acte de la démission des membres de la commission permanente de délégation de service public, décidé de procéder à son renouvellement et accepté l'extension de ses compétences aux contrats de partenariat. Les conditions de dépôt des candidatures ont également été fixées à cette occasion.

La commission de délégation de service public est compétente pour établir la liste des candidats admis à présenter une offre et émettre un avis sur ces offres. Elle devient également compétente pour dresser la liste des entreprises et des groupements d'entreprises ayant soumissionné et qui sont admis à participer au dialogue dans le cadre de procédures de contrats de partenariats.

La Communauté urbaine de Lyon assure la gestion de certains services publics par voie de délégation de service public (DSP) et pourrait être amenée à conclure des contrats de partenariats. Compte tenu du nombre important de procédures à lancer, il paraît opportun de constituer une commission à caractère permanent.

La commission est présidée par monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant.

Il convient donc de procéder à la désignation de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants pour constituer la nouvelle commission permanente de délégation de service public, conformément aux dispositions des articles L 1411-5 et D 1411-3 à D 1411-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

Vu le résultat du scrutin, comme ci-après annexé ;

DELIBERE

1° - Approuve la constitution d'une commission permanente de délégation de service public pour donner son avis sur :

a) - les délégations de service public existantes,

b) - les délégations de service public et les contrats de partenariat à intervenir.

2° - Elit, en qualité de :

a) - membres titulaires :

- monsieur Paul Serres,
- monsieur Jean-Yves Sécheresse,
- monsieur Xavier Léonard,
- monsieur Gérard Claisse,
- madame Dominique Lépine ;

b) - membres suppléants :

- monsieur Max Vincent,
- monsieur Rolland Jacquet,
- monsieur Bruno Gignoux,
- monsieur Denis Bousson,
- madame Nicole Bargoin.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 21 mars 2012.